

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

23/04/2025

N° E25000064 /69

La présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 23/04/2025**

Vu enregistrée le 09/04/2025, la lettre par laquelle le Maire de Saint-Laurent-de Chamousset demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Robert ALLOGNET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Louis BAGLAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de Saint-Laurent-de Chamousset, à Monsieur Robert ALLOGNET et à Monsieur Jean-Louis BAGLAN.

Fait à Lyon, le 23/04/2025

Pour la première vice-présidente empêchée,  
Le président de permanence

  
Antoine Gille